

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 MARS 2024**

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 MARS 2024**

<b><u>Table des matières</u></b>	<b><u>Pages</u></b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Autres renseignements	17

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS  
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) tire ses produits de contributions, de dons et de cotisations des membres pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Legault, Samuel, Delonze n.e.r.c.n.l. 1*

Rouyn-Noranda, le 18 septembre 2024

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC)		
Fonctionnement	1 256 690 \$	1 341 280 \$
Programme de mesures de rechange général	61 200	30 000
Programme témoin enfant et autres vulnérabilités	80 890	79 300
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	163 800	161 000
Programme à l'accessibilité d'aide aux victimes dans les communautés autochtones ainsi qu'en milieu urbain	---	1 003
Développement des minimaisons et des lieux d'intervention au sein des communautés autochtones	---	1 351
Amortissement des produits reportés investis en immobilisations corporelles	30 467	27 437
Contributions pénales	9 250	6 515
Dons	1 538	1 850
Cotisations aux membres	85	90
Intérêts	<u>1 163</u>	<u>609</u>
	<u>1 605 083</u>	<u>1 650 435</u>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Charges de fonctionnement (page 17)	1 915 329	1 925 382
Projet : Contributions pénales (page 19)	<u>3 604</u>	<u>3 604</u>
	<u>1 918 933</u>	<u>1 928 986</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>( 313 850 )\$</u>	<u>( 278 551 )\$</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<b>Fonds non affectés</b>	<b>Fonds d'immo- bilisations corporelles</b>	<b>Fonds affectés (note 9)</b>	<b>2 0 2 4</b>	<b>2 0 2 3</b>
	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>
SOLDE AU DÉBUT	45 895 \$	150 892 \$	662 113 \$	858 900 \$	1 137 451 \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	( 247 836)	---	( 66 014)	( 313 850)	( 278 551)
INVESTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	( 179 573)	256 475	( 76 902)	---	---
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 599	( 62 203)	3 604	---	---
PRODUITS REPORTÉS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	179 125	( 179 125)	---	---	---
AMORTISSEMENT DES PRODUITS REPORTÉS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	( 30 467)	30 467	---	---	---
VIREMENT INTERFONDS	3 604	---	( 3 604)	---	---
AFFECTATION INTERNE	( 7 000)	---	7 000	---	---
SOLDE À LA FIN	<u>( 177 653 )</u> \$	<u>196 506</u> \$	<u>526 197</u> \$	<u>545 050</u> \$	<u>858 900</u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	535 769 \$	1 078 972 \$
Créances et effets à recevoir (note 3)	56 401	14 978
Frais imputables au prochain exercice	<u>11 875</u>	<u>12 360</u>
	604 045	1 106 310
<b>À LONG TERME</b>		
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>428 224</u>	<u>233 952</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b><u>1 032 269</u> \$</b>	<b><u>1 340 262</u> \$</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Marge de crédit - Visa affaires (note 5)	38 \$	--- \$
Fournisseurs et charges à payer (note 6)	255 463	219 177
Produits reportés (note 7)	---	179 125
Portion des produits reportés investis en immobilisations corporelles échéant à moins d'un an	<u>38 505</u>	<u>30 467</u>
	<u>294 006</u>	<u>428 769</u>
<b>À LONG TERME</b>		
Produits reportés investis en immobilisations corporelles (note 8)	<u>193 213</u>	<u>52 593</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u><u>487 219</u></u>	<u><u>481 362</u></u>
<b><u>ACTIFS NETS</u></b>		
Actifs nets non affectés (page 5)	( 177 653 )	45 895
Actifs nets affectés (note 9)	526 197	662 113
Actifs nets investis en immobilisations corporelles (page 5)	<u>196 506</u>	<u>150 892</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>	<u><u>545 050</u></u>	<u><u>858 900</u></u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS</b>	<u><u>1 032 269</u></u> \$	<u><u>1 340 262</u></u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.



**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	( 313 850 )\$	( 278 551 )\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement	62 203	62 564
Amortissement des produits reportés investis en immobilisations corporelles	( 30 467 )	( 27 437 )
Profits sur cession d'actifs	<u>---</u>	<u>( 160 )</u>
	( 282 114 )	( 243 584 )
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 14)	<u>( 183 777 )</u>	<u>200 340</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>( 465 891 )</u>	<u>( 43 244 )</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	( 256 475 )	( 29 380 )
Cession d'immobilisations corporelles	<u>---</u>	<u>160</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>( 256 475 )</u>	<u>( 29 220 )</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette de l'emprunt bancaire	38	---
Augmentation des produits reportés à long terme	<u>179 125</u>	<u>23 482</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>179 163</u>	<u>23 482</u>
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>( 543 203 )</b>	<b>( 48 982 )</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u><b>1 078 972</b></u>	<u><b>1 127 954</b></u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)</b>	<u><b>535 769</b></u> \$	<u><b>1 078 972</b></u> \$

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 1 STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec en date du 21 janvier 2002. Il vise à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) est reconnu comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

**COMPTABILITÉ PAR FONDS AFFECTÉS**

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports (dons et subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Les fonds affectés rendent compte des activités spéciales que l'organisme consacre à des projets autorisés par la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actifs et de passifs constatés et la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les produits et charges de l'exercice. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les postes nécessitant des estimations importantes de la part de la direction sont la valeur de recouvrement des créances et effets à recevoir, la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation d'actifs à long terme, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et les informations sur les éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode et les taux suivants:

	<u>Linéaire</u>
Bâtisses	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

**PRODUITS REPORTÉS**

Les produits reportés relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de produits reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

**DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

*Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat final.

*Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**CONSTATATION DES PRODUITS**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les revenus de subventions sont constatés lorsque les conditions rattachées à l'entente sont respectées.

Les revenus au titre de dons sont constatés lors de leur encaissement.

Les revenus sur les placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements à court terme dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

**Note 3 CRÉANCES ET EFFETS À RECEVOIR**

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
Comptes-clients	25 495 \$	1 000 \$
Avances aux employés	600	1 386
Taxe sur les produits et services	10 153	4 205
Taxe de vente du Québec	<u>20 153</u>	<u>8 387</u>
	<u>56 401 \$</u>	<u>14 978 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2 0 2 4			2 0 2 3
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtisses	256 027 \$	--- \$	256 027 \$	--- \$
Mobilier et équipement	200 745	147 579	53 166	73 392
Équipement informatique	126 372	119 856	6 516	25 993
Améliorations locatives	<u>220 524</u>	<u>108 009</u>	<u>112 515</u>	<u>134 567</u>
	<u><u>803 668</u></u> \$	<u><u>375 444</u></u> \$	<u><u>428 224</u></u> \$	<u><u>233 952</u></u> \$

**Note 5 MARGE DE CRÉDIT - VISA AFFAIRES**

L'organisme dispose d'une marge de crédit - Visa affaires autorisée de 100 000 \$ au taux de 12,20 % au 31 mars 2024.

**Note 6 FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER**

	2 0 2 4	2 0 2 3
Comptes-fournisseurs	12 749 \$	23 906 \$
Retenues à la source	46 380	44 912
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	1 283	1 083
Salaires courus	71 812	75 085
Vacances courues	<u>123 239</u>	<u>74 191</u>
	<u><u>255 463</u></u> \$	<u><u>219 177</u></u> \$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 7 PRODUITS REPORTÉS**

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles (DAPVIC) Développement des minimaisons et des lieux d'intervention au sein des communautés autochtones	<u>---</u> \$	<u>179 125</u> \$

**Note 8 PRODUITS REPORTÉS INVESTIS EN  
IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les produits reportés proviennent de subventions dans le cadre d'acquisition d'immobilisations corporelles. Les produits reportés sont amortis selon la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
Solde au début	83 060 \$	87 015 \$
Plus: Montant reçu	179 125	23 482
Moins : Montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>30 467</u>	<u>27 437</u>
	231 718	83 060
Portion échéant à moins d'un an	<u>38 505</u>	<u>30 467</u>
Solde à la fin	<u>193 213</u> \$	<u>52 593</u> \$

Les portions échéant au cours des cinq prochains exercices sont les suivantes:

2025	38 505 \$
2026	33 960
2027	27 848
2028	21 623
2029	18 591

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 9 ACTIFS NETS AFFECTÉS**

	<u>Solde au début</u>	<u>Revenus</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Solde à la fin</u>
Contributions pénales	97 465 \$	10 604 \$	( 15 309) \$	92 760 \$
Programme de mesures de rechange général	---	61 200	( 61 200)	---
Programme témoin enfant et autres vulnérabilités	129 285	80 890	(109 814)	100 361
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	<u>435 363</u>	<u>163 800</u>	<u>(266 087)</u>	<u>333 076</u>
	<u>662 113 \$</u>	<u>316 494 \$</u>	<u>(452 410) \$</u>	<u>526 197 \$</u>

**Note 10 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

Régimes à prestations déterminées

L'organisme a adhéré au régime de retraite des groupes communautaires et de femmes à prestations déterminées capitalisées qui garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite. Ces régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur la base du revenu de toutes les années cotisées (chaque 100 \$ cotisé "achète" une rente annuelle de 10 \$ à la retraite). Les prestations de retraite feront l'objet chaque année d'une majoration correspondant à 100 % du taux d'inflation.

Puisqu'il s'agit d'un régime interentreprises pour lequel le montant d'obligation attribuable à chaque entité participante ne peut être quantifié, il est impossible d'estimer les cotisations éventuellement nécessaires à la capitalisation de la quote-part de l'organisme des prestations acquises. Par conséquent, l'organisme n'est pas en mesure de comptabiliser ce régime comme un régime à prestations définies, et le comptabilise plutôt comme un régime à cotisations définies. Ainsi, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges salariales à l'état des résultats.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 10 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**

La date de la plus récente évaluation actuarielle disponible est le 31 décembre 2022.

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u>
Juste valeur des actifs du régime	137 985 000 \$	127 802 000 \$
Obligation au titre des prestations constituées	<u>125 763 000</u>	<u>108 488 000</u>
Actif au titre des prestations constituées	<u>12 222 000 \$</u>	<u>19 314 000 \$</u>

**Note 11 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

LOCATION DE LOCAUX

***Rouyn-Noranda***

L'organisme a signé un bail pour une période de 15 ans se terminant en mai 2036. Les versements annuels du loyer de base, excluant les taxes, se répartissent comme suit:

2025	55 002 \$
2026	56 102
2027	57 225
2028	58 369
2029	59 536

Le bail comporte un loyer additionnel pour les travaux liés à l'agrandissement des locaux pour une période de 10 ans se terminant en mai 2031. Les versements annuels du loyer additionnel, excluant les taxes, se répartissent comme suit:

2025	13 456 \$
2026	13 456
2027	13 456
2028	13 456
2029	13 456



**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 11 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (suite)**

*Val-d'Or*

L'organisme a signé un bail pour une période de 10 ans se terminant en janvier 2030. Les versements annuels du loyer de base, excluant les taxes, se répartissent comme suit:

2025	39 759 \$
2026	39 759
2027	39 759
2028	39 759
2029	39 759

**Note 12 INSTRUMENTS FINANCIERS**

RISQUES DE CRÉDIT

L'organisme n'encourt aucun risque de crédit compte tenu que ses revenus proviennent principalement de subventions ainsi que de dons.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme gère ses excédents de liquidités en fonction de ses besoins de trésoreries et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les intérêts créditeurs ne représentent pas un revenu important pour l'organisme.

RISQUES DE LIQUIDITÉS

L'organisme gère ce risque en maintenant un suivi continu de ses prévisions financières sur ses flux de trésorerie. Les entrées et sorties de fonds prévues sont établis en fonction des données historiques et des besoins saisonniers.

**Note 13 DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

La survie de l'organisme dépend principalement de la subvention qu'il reçoit de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles. Rien n'indique que la subvention provenant de la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles pourrait, dans un avenir prévisible, diminuer de façon significative.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 MARS 2024**

**Note 14 VARIATION NETTE DES SOLDES HORS  
CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
Augmentation (diminution)		
Créances et effets à recevoir	( 41 423 )\$	( 2 384 )\$
Subvention à recevoir	---	200 000
Frais imputables au prochain exercice	485	( 1 379 )
Fournisseurs et charges à payer	36 286	29 939
Produits reportés	( 179 125 )	( 25 836 )
	<u>( 183 777 )\$</u>	<u>200 340 \$</u>

**Note 15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS  
DE TRÉSORERIE**

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie s'établissent comme suit:		
Encaisse	<u>535 769 \$</u>	<u>1 078 972 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
AUTRES RENSEIGNEMENTS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Salaires et avantages sociaux :</b>		
Salaires	1 323 503 \$	1 346 607 \$
Avantages sociaux	201 912	194 651
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	<u>13 234</u>	<u>15 409</u>
	<u>1 538 649</u>	<u>1 556 667</u>
<b>Frais d'administration :</b>		
Cotisations	9 288	7 930
Assurances	8 267	6 013
Documentation et abonnement	656	585
Frais de déplacement	48 003	66 034
Formation	5 200	9 426
Frais de fonction	329	319
Traitement informatique	7 341	419
Honoraires professionnels	2 661	17 023
Frais de recrutement	<u>13 978</u>	<u>168</u>
	<u>95 723</u>	<u>107 917</u>
<b>Frais de bureau :</b>		
Frais d'impression	2 042	3 979
Location	3 140	2 940
Papeterie et fournitures de bureau	14 708	17 355
Entretien et réparation informatique	21 284	4 396
Publicité et promotion	5 204	7 199
Télécommunications	<u>16 478</u>	<u>13 873</u>
	<u>62 856</u>	<u>49 742</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS DE  
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)  
AUTRES RENSEIGNEMENTS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2 0 2 4</u>	<u>2 0 2 3</u>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT (SUITE):</b>		
<b>Frais de logement :</b>		
Électricité et chauffage	16 061 \$	14 627 \$
Loyer et frais afférents	117 093	113 870
Frais d'entretien et réparations	<u>15 344</u>	<u>18 960</u>
	<u>148 498</u>	<u>147 457</u>
<b>Frais d'activités :</b>		
Frais d'activités bénévoles	386	572
Frais d'activités reconnaissance	3 963	971
Frais de rencontre Réseau	3 212	---
Frais du conseil d'administration	<u>764</u>	<u>540</u>
	<u>8 325</u>	<u>2 083</u>
<b>Projets spécifiques :</b>		
Développement des minimaisons et des lieux d'intervention au sein des communautés autochtones	1 928	1 351
Programme à l'accessibilité d'aide aux victimes dans les communautés autochtones ainsi qu'en milieu urbain	<u>---</u>	<u>1 003</u>
	<u>1 928</u>	<u>2 354</u>
<b>Autres frais :</b>		
Intérêts et frais de banque	663	362
Taxes et permis	88	---
Amortissement des immobilisations corporelles	58 599	58 960
Profits sur cession d'immobilisations corporelles	<u>---</u>	<u>( 160 )</u>
	<u>59 350</u>	<u>59 162</u>
	<u>1 915 329 \$</u>	<u>1 925 382 \$</u>

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

